



SECTION 1 : Identification de la substance/mixture et de la société

1.1 Identité du produit

- Nom commercial VENTUM® ONE-TOUCH™ (LOG 6), or VOT-6
- Synonymes Acide Peracétique
- N° d'enregistrement FIFRA 68660-11-98536
- N° de dossier ECHA BC-LV033912-15
 - *Produit enregistré connexe* Proxitane 0514
- Formule moléculaire CH₃-COOOH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées utilisations de la substance/du mélange

- Biocide
- C'est une violation de la loi d'utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage.
- Contactez votre fournisseur pour plus d'informations

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

VENTUM BIOTECH

Cap Omega
Rond-Point Benjamin Franklin
34000 Montpellier, France

Tel : **FR** +33 4 67 75 56 12
US +1 (646) 450-4582

Email : hello@ventumbiotech.com

AIR CONTACT TECHNOLOGIE

49 Avenue d'Iéna
75016 Paris, France

Tel : +33 6 08 76 59 40

Email : contact@air-technologie.com

SOLVAY CHEMICALS

Rue de Ransbeek, 310
1120 Brussels, Belgique

Tel : +32 2 2642111

Email : contact@solvay.com

1.4 Téléphone d'urgence

Pour les **URGENCES** impliquant un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, contactez **CHEMTREC (24/7)** : 800-424-9300 aux États-Unis et au Canada, ou **703-527-3887** pour les appels internationaux à frais virés.



SECTION 2 : Identification des dangers

Bien que l'OSHA n'ait pas adopté la partie environnementale de la réglementation SGH, ce document peut inclure des informations sur les effets environnementaux.

2.1 Classification de la substance ou du mélange HCS 2012 (29 CFR 1910.1200) / (CE) No 1272/2008

Liquide comburant <i>Catégorie 2</i>	H272 : Peut intensifier le feu ; oxydant
Corrosif pour les métaux <i>Catégorie 1</i>	H290 : Peut être corrosif pour les métaux
Toxicité aiguë <i>Catégorie 4</i>	H302 : Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë <i>Catégorie 4</i>	H332 : Nocif en cas d'inhalation
Toxicité aiguë <i>Catégorie 4</i>	H312 : Nocif par contact avec la peau
Corrosion cutanée <i>Catégorie 1B</i>	H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
Lésions oculaires graves <i>Catégorie 1</i>	H318 : Provoque de graves lésions oculaires
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique <i>Catégorie 3</i>	H335 : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. (Système respiratoire)

2.2 Éléments d'étiquetage HCS 2012 (29 CFR 1910.1200) / (CE) No 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement

- Danger

Mention de danger

- | | |
|----------------------|--|
| - H272 | Peut intensifier le feu ; comburant. |
| - H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| - H302 + H312 + H332 | Nocif en cas d'ingestion, de contact avec la peau ou d'inhalation. |
| - H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. |
| - H335 | Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. |

Conseils de prudence

Prévention

- | | |
|--------|---|
| - P210 | Tenir loin de la chaleur. |
| - P220 | Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matériaux combustibles. |
| - P221 | Prendre toutes les précautions pour éviter le mélange avec des combustibles. |
| - P234 | Conserver uniquement dans le contenant d'origine. |
| - P261 | Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. |
| - P264 | Bien laver la peau après manipulation. |
| - P270 | Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. |
| - P271 | Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré. |



- P280 Porter des gants, vêtements et équipement de protection des yeux et du visage.
- Réponse
- P301 + P312 + P330 En cas d'ingestion : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
 - P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 - P303 + P361 + P353 EN CAS de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
 - P304 + P340 + P310 EN CAS d'inhalation : Emmenez la personne à l'air frais et gardez-la à l'aise pour respirer. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
 - P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
 - P370 + P378 En cas d'incendie : utiliser un jet d'eau pour éteindre.
 - P390 Absorber les déversements pour éviter les dommages matériels.
- Stockage
- P403 + P233 Conserver dans un endroit bien aéré. Conserver le récipient bien fermé.
 - P405 Magasin fermé à clé.
 - P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec une doublure intérieure résistante.
- Disposition
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

- H401 : Toxique pour la vie aquatique.
- H410 : Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.



SECTION 3 : Composition / Information sur les composants

3.1 Substance

- Sans objet, ce produit est un mélange.

3.2 Mixture

- Synonymes Acide Peracétique, Acide Peroxyethanoïc, PAA
- Formule chimique CH₃-COOOH

Ingrédients dangereux et impuretés

Nom chimique	Numéro d'identification [n° CAS]	Concentration [%]
Peroxyde d'hydrogène (H ₂ O ₂)	7722-84-1	>= 20 - < 25
Acide Acétique	64-19-7	>= 5 - < 10
Acide Ethaneperoxoic	79-21-0	>= 5 - < 10
Alcools, C9-11, éthoxylé	68439-46-3	>= 1 - < 5

L'identité chimique spécifique et la concentration exacte de la composition ont été retenus en tant que secret commercial.



SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

- Aller à l'air frais.
- Oxygène ou respiration artificielle si besoin.
- La victime doit s'allonger en position de récupération, se couvrir et la garder au chaud.
- Appelez immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau

- Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
- Garder au chaud et au calme.
- Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux

- Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, également sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- En cas de difficulté d'ouverture des paupières, administrer un collyre analgésique (oxybuprocaine).
- Amener immédiatement la victime à l'hôpital.

En cas d'indigestion

- Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
- Amener immédiatement la victime à l'hôpital.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (uniquement si la personne est consciente).
- NE PAS faire vomir.
- La respiration artificielle et/ou l'oxygène peuvent être nécessaires.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Symptômes

- Difficultés respiratoires
- La toux
- Pneumopathie chimique
- Œdème pulmonaire

Effets

- Irritant respiratoire sévère
Exposition répétée ou prolongée
- Saignements de nez
- Risque de bronchite chronique



En cas de contact avec la peau

Symptômes

- Rougeur
- Gonflement des tissus
- Brûlure

Effets

- Corrosif

En cas de contact avec la peau

Symptômes

- Rougeur
- Lacrymation
- Gonflement des tissus
- Brûlure

Effets

- Corrosif
- Peut causer des lésions oculaires irréversibles.

En cas d'indigestion

Symptômes

- Nausée
- Douleur abdominale
- Vomissements sanglants
- Diarrhée
- Suffocation
- Toux
- Essoufflement sévère

Effets

- En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac
- Risque de trouble respiratoire

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire *Notes au médecin*

- Amener immédiatement la victime à l'hôpital.
- Une attention médicale immédiate est requise.
- Consulter immédiatement un ophtalmologiste dans tous les cas.
- Les brûlures doivent être traitées par un médecin.

Si avalé

- Éviter le lavage gastrique (risque de perforation).
- Garder sous surveillance médicale pendant au moins 48 heures.



SECTION 5 : Mesure de lutte contre l'incendie

<u>Point de rupture</u>	Méthode : Coupe fermée Pas de flash jusqu'au point d'ébullition
<u>La température d'auto-inflammation</u>	Pas de données disponibles
<u>Inflammabilité / Limite d'explosivité</u>	Pas de données disponibles

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux circonstances locales et au milieu environnant
- L'eau
- Pulvérisateur d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

- Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques aux mélanges en cas d'incendie

- Peut provoquer un incendie ou une explosion, oxydant puissant
- L'oxygène libéré lors de la décomposition thermique peut favoriser la combustion

Produits de combustion dangereux :

- Oxygène

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

- En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome
- Utiliser des équipements de protection individuelle
- Porter une sur-combinaison résistante aux produits chimiques
- Refroidir les conteneurs/réservoirs avec de l'eau pulvérisée
- Empêcher l'eau d'extinction d'incendie de contaminer les eaux de surface ou le système d'eau souterraine



SECTION 6 : Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes

- Évacuer le personnel vers des zones sûres.
- Tenir les personnes à l'écart et en amont du déversement/de la fuite.

Conseils aux secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Le séchage de ce produit sur des vêtements ou des matériaux combustibles peut provoquer un incendie.
- Maintenir mouillé avec de l'eau.
- Prévenir d'autres fuites ou déversements.
- Tenir à l'écart des produits incompatibles.

6.2 Précautions environnementales

- Le rejet dans l'environnement doit être évité.
- Ne pas jeter dans les eaux de surface ou les égouts sanitaires.
- En cas de rejet accidentel ou de déversement, avvertir immédiatement les autorités compétentes si les lois et réglementations fédérales, étatiques/provinciales et locales l'exigent.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Endiguer.
- Imbiber d'un absorbant inerte.
- Ne laissez pas le produit entrer dans des canalisations.
- Gardez à récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections

- Se référer aux mesures de protection listées dans les rubriques 7 et 8.



SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
- Avant toutes opérations, passiver les circuits de tuyauterie et les cuves selon la procédure préconisée par le producteur.
- Utilisez uniquement des ustensiles propres et secs.
- Ne jamais remettre le matériel inutilisé dans le réceptacle de stockage.
- Ne peut pas entrer en contact avec :
 - Matières organiques
 - Tenir loin de la chaleur
 - Tenir à l'écart des produits incompatibles.

Mesures d'hygiène

- Assurez-vous que les douches oculaires et les douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.
- Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de journée de travail.
- Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités mesures techniques / Conditions de stockage

- Conserver dans son emballage d'origine.
- Conserver hermétiquement fermés dans un endroit sec, frais et bien aéré.
- Conserver dans des récipients correctement étiquetés.
- Conserver dans une zone confinée.
- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- L'équipement électrique doit être protégé selon la norme appropriée.
- Restez loin de :
 - Produits incompatibles
 - OP Storage (Burning Rate) Type IV selon la méthode de test BGV B4.

Matériel d'emballage / matériel approprié

- Acier inoxydable nettoyé et passivé
- Grades approuvés de HDPE.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Contactez votre fournisseur pour plus d'informations.



SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Remarques préliminaires : Ces recommandations fournissent des conseils généraux pour la manipulation de ce produit. Étant donné que les environnements de travail spécifiques et les pratiques de manutention des matériaux varient, des procédures de sécurité doivent être élaborées pour chaque application prévue. Une assistance pour la sélection, l'utilisation et l'entretien des équipements de protection des travailleurs est généralement disponible auprès des fabricants d'équipements.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail

Composants	Type de valeur	Valeur	Base
Peroxyde d'hydrogène (H ₂ O ₂)	TWA	1 ppm 1.4 mg/m ³	National Institute for Occupational Safety and Health
Peroxyde d'hydrogène (H ₂ O ₂)	TWA	1 ppm	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
Peroxyde d'hydrogène (H ₂ O ₂)	TWA	1 ppm 1.4 mg/m ³	Occupational Safety and Health Administration / Table Z-1 Limits for Air Contaminants
Acide acétique	TWA	10 ppm 25 mg/m ³	National Institute for Occupational Safety and Health
Acide acétique	STEL	15 ppm 37 mg/m ³	National Institute for Occupational Safety and Health
Acide acétique	TWA	10 ppm	
Acide acétique	STEL	15 ppm	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
Acide acétique	TWA	10 ppm 25 mg/m ³	Occupational Safety and Health Administration / Table Z - 1 Limits for Air Contaminants
Acide éthaneperoxoïque	STE	0.4 ppm	American Conference of Governmental Industrial Hygienists

NIOSH IDLH (Immediately Dangerous to Life or Health Concentrations)

Composants	N° CAS	Concentration
Peroxyde d'hydrogène (H ₂ O ₂)	7722-84-1	75 parties par million
Acide acétique	64-19-7	50 parties par million



8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de contrôle

Mesures d'ingénierie

- Assurer une ventilation adéquate.
- Appliquer les mesures techniques pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire

- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Respirateur avec filtre à vapeur (EN 141)
- Type de filtre recommandé : ABEK-P2

Protection des mains

- Gants imperméables.
- Tenir compte des informations données par le producteur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et des conditions particulières de travail (contrainte mécanique, durée de contact).

Matériel approprié

- Caoutchouc butyle
- Traverser le temps : > 480 min
- Épaisseur du gant : ≥ 0.4 mm

Protection des yeux

- Des lunettes résistantes aux produits chimiques doivent être portées.
- En cas d'éclaboussures sont susceptibles de se produire :
- Lunettes de sécurité bien ajustées
- Masque de protection.

Protection de la peau et du corps

- Tablier / bottes en caoutchouc butyle si risque d'éclaboussures.

Mesures d'hygiène

- Assurez-vous que les douches oculaires et les douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.
- Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de journée de travail.
- Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.



SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Les propriétés physiques et chimiques représentent ici les propriétés typiques de ce produit. Contactez le secteur d'activité en utilisant le numéro de téléphone d'informations sur le produit dans la section 1 pour ses spécifications exactes.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	<u>État physique</u> : liquide
Odeur	<u>Couleur</u> : incolore âcre
Seuil d'odeur	Pas de données disponibles
pH	< 2.0 <u>pKa</u> : 8.2 (77 °F (25 °C))
Point de fusion / Point de congélation	ca. -44 °F (-42 °C) Méthode : Méthode de calcul
Point d'ébullition initial et intervalle	ca. 221 °F (105 °C) Méthode : Méthode de calcul
Point de rupture	Méthode : Coupe fermée Pas de flash jusqu'au point d'ébullition
Taux d'évaporation (Butylacetate = 1)	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	N'est pas applicable
Inflammabilité (liquides)	Le produit n'est pas inflammable. Le chauffage peut provoquer un incendie.
Inflammabilité / Limite d'explosivité	<u>Explosivité</u> : Non-explosif
La température d'auto-inflammation	Pas de données disponibles
La pression de vapeur	ca. 24 mmHg (32 hPa) (77 °F (25 °C)) Méthode : Méthode de calcul
Densité de vapeur	Pas de données disponibles
Densité	<u>Densité apparente</u> : Non-applicable
Densité relative	1.1
Solubilité	<u>Solubilité dans l'eau</u> : Complètement miscible <u>Solubilité dans d'autres solvants</u> : Solvants organiques courants : Soluble <u>Solvants aromatiques</u> : Peu solubles
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Log Pow: -1.25 Méthode : Méthode de calcul Log Pow: -0.52 Méthode : Méthode de calcul



Température de décomposition	>= 140 °F (>= 60 °C) Self-Accelerating Decomposition Temperature (SADT)
Viscosité	Pas de données disponibles
Propriétés explosives	Pas de données disponibles
Propriétés oxydantes	La substance ou le mélange est classé comme comburant dans la catégorie 2. Oxydant

9.2 Autres informations

<u>Constante d'Henry</u>	22 Pa.m ³ / mol Non significatif, Air, Volatilité
<u>Corrosion des métaux</u>	Corrosif pour les métaux



SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Se décompose en chauffant.
- Le chauffage peut provoquer un incendie.
- Potentiel de danger exothermique.

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Le contact avec des matières combustibles peut provoquer un incendie.
- Le contact avec des produits inflammables peut provoquer un incendie ou des explosions.
- Risque d'explosion si chauffé sous confinement.
- Un incendie ou une chaleur intense peuvent provoquer une rupture violente des colis.

10.4 Conditions à éviter

- Contamination
- Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.5 Matériaux incompatibles

- Acides
- Bases
- Métaux
- Sels de métaux lourds
- Sels métalliques en poudre
- Les agents réducteurs
- Matériaux organiques
- Matériaux inflammables

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Oxygène



SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

LD50 : 1,922 mg/kg - Rat
Substance d'essai : 5 % PAA mixture

Toxicité aiguë par inhalation

LC50 - 4 h (poussière/brouillard) 4 mg/l - Rat substance d'essai : 5 % mixture de PAA
Ce produit est classé comme toxicité aiguë Catégorie 4

Toxicité cutanée aiguë

LD50 Dermal 1,147 mg/kg - Rabbit substance d'essai : 5 % mixture de PAA
Ce produit est classé comme toxicité aiguë Catégorie 4

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)

Pas de données disponibles



Corrosion/irritation cutanée

Rabbit
Provoque des brûlures.

Lésions oculaires graves

Rabbit
Provoque de graves lésions oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peroxyde d'hydrogène (H₂O₂) Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.

Acide éthaneperoxoïque
Test de maximisation - Cobaye
Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.
Méthode : Ligne directrice 406 de l'OCDE
Rapport non publié

Alcools, C9-11, éthoxylés
Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.
Rapport publié

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro
Génotoxicité in vitro
Génotoxicité
Des tests in vitro ont montré des effets mutagènes.
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
Pas de données disponibles

Ce produit ne contient aucun ingrédient désigné comme cancérigène humain probable ou suspecté par : NTP, IARC, OSHA

Toxicité pour la reproduction et le développement

Toxicité pour la reproduction / fertilité Pas de toxicité pour la reproduction

Toxicité pour le développement
Tératogénicité
Rat
Substance d'essai, mélange à 15 % de PAA, aucun effet observé sur le développement, Données bibliographiques

STOT

STOT – exposition unique Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

STOT – exposition répété La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée selon les critères du SGH.

Ingestion 13 semaines - RatNOAEL : 0.75 mg/kg
Test substance : Acide peracétique

Oral 90 jours - MouseNOAEL : 100 ppm
Substance d'essai : Peroxyde d'hydrogène

Inhalation 90 jours - RatNOAEL : 7 ppm
Substance d'essai : Peroxyde d'hydrogène



Expérience avec l'exposition humaine

Expérience avec l'exposition humaine : Inhalation

Pas de données disponibles

Expérience avec l'exposition humaine : Ingestion

Pas de données disponibles

CMR effets

Cancérogénicité

Acide acétique

Aucune preuve de cancérogénicité dans les études animales.

Mutagénicité

Acide acétique

Les tests sur des cultures de cellules bactériennes ou de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Toxicité par aspiration

Non-applicable



SECTION 12 : Information écologique

12.1 Toxicité

Compartiment aquatique

Toxicité aiguë pour les poissons

Peroxyde d'hydrogène (H ₂ O ₂)	LC50 - 96 h : 16.4 mg/l – Pimephales promelas (vairon à tête-de-boule) Test semi-statique Suivi analytique : Oui Méthode : selon une méthode standardisée Nocif pour les poissons. Rapports internes non publiés
Acide acétique	LC50 - 96 h : > 300 mg/l – Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) Test semi-statique Suivi analytique : Non Méthode : Ligne directrice 203 de l'OCDE Non nocif pour les poissons (LC/LL50 > 100 mg/L) Rapports non publiés
Acide éthaneperoxoïque	LC50 - 96 h : 1.1 mg/l – Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Test semi-statique Suivi analytique : Oui Rapports non publiés Nocif pour les poissons.

Toxicité aiguë pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Peroxyde d'hydrogène (H ₂ O ₂)	EC50 - 48 h : 2.4 mg/l – Daphnia pulex (puce d'eau) Test semi-statique Suivi analytique : Oui Méthode : Selon une méthode standardisée Toxique pour les invertébrés aquatiques Rapports internes non publiés.
Acide acétique	EC50 - 48 h : > 300 mg/l – Daphnia magna (puce d'eau) Test semi-statique Suivi analytique : Oui Méthode : Ligne directrice 202 de l'OCDE Non nocif pour les invertébrés aquatiques. (EC/EL50 > 100 mg/L) Rapports non publiés.
Acide éthaneperoxoïque	EC50 - 48 h : 0.73 mg/l – Daphnia magna (puce d'eau) Test semi-statique Suivi analytique : Oui Rapports non publiés Très toxique pour les invertébrés aquatiques.



Toxicité pour les plantes aquatiques

Peroxyde d'hydrogène (H ₂ O ₂)	ErC50 - 72 h : 2.62 mg/l – Skeletonema costatum (diatomée marine) Test statique Suivi analytique : Oui Méthode : Selon une méthode standardisée Toxique pour les algues Rapports internes non publiés.
Acide acétique	ErC50 - 72 h : > 300 mg/l – Skeletonema costatum (diatomée marine) Test statique Suivi analytique : Non Méthode : Ligne directrice 201 de l'OCDE Non toxique pour les algues (EC/EL50 > 100 mg/L) Rapports non publiés. ErC10 - 72 h : 300 mg/l – Skeletonema costatum (diatomée marine) Test statique Suivi analytique : Oui Critère final : taux de croissance Méthode : Ligne directrice 201 de l'OCDE Aucun effet chronique indésirable observé jusqu'au seuil de 1 mg/L inclus Rapports non publiés.
Acide éthaneperoxoïque	ErC50 - 72 h : 0.16 mg/l – Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) Test statique Suivi analytique : Oui Très toxique pour les algues Rapports internes non publiés.

Toxicité pour les micro-organismes

Peroxyde d'hydrogène (H ₂ O ₂)	EC50 - 0.5 h : 466 mg/l – Boue activée Test statique Suivi analytique : Oui Méthode : Ligne directrice 209 de l'OCDE Rapports internes non publiés.
Acide acétique	NOEC - 16 h : 1,150 mg/l – Pseudomonas putidasemi Test statique Suivi analytique : Non Données publiées.
Acide éthaneperoxoïque	EC50 - 3 h : 5.1 mg/l – Boue activée Test statique Suivi analytique : Oui Méthode : Ligne directrice 209 de l'OCDE Rapports internes non publiés.



Toxicité chronique pour les poissons

Acide éthaneperoïque

NOEC : 0.00069 mg/l – 33 jours - Danio rerio (poisson zèbre)

Test en flux continu

Suivi analytique : Oui

Méthode : Ligne directrice 209 de l'OCDE

Très toxique pour les poissons avec des effets durables

Rapports internes non publiés.

Alcools, C9-11, éthoxylé

NOEC : 1.5 mg/l – Poisson

Aucun effet chronique indésirable observé jusqu'au seuil de 1 mg/L inclus

Données publiées.

Toxicité chronique pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Peroxyde d'hydrogène (H₂O₂)

NOEC : 0.63 mg/l - 21 jours - Daphnia magna (puce d'eau)

Test en flux continu

Suivi analytique : Oui

Méthode : Selon une méthode standardisée

Nocif pour les invertébrés aquatiques avec des effets durables

Données publiées.

Acide éthaneperoïque

NOEC : 0.0121 mg/l - 21 jours - Daphnia magna (puce d'eau)

Test en flux continu

Suivi analytique : Oui

Toxique pour les invertébrés aquatiques avec des effets durables

Rapports internes non publiés.

Alcools, C9-11, éthoxylé

EC10 : 2.58 mg/l – Daphnia magna (puce d'eau)

Test de reproduction

Aucun effet chronique indésirable observé jusqu'au seuil de 1 mg/L inclus

Données publiées.

Facteur M

Acide éthaneperoïque

Toxicité aquatique aiguë = 1

Toxicité aquatique chronique = 10

(Selon le Système général harmonisé (SGH))

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Pas de données disponibles

Élimination physique et photochimique

Pas de données disponibles

Biodégradation



Biodégradabilité

Aérobique

Biodégradable

Effets sur le traitement des eaux usées

Plante inhibitrice

Méthode : Dégradation abiotique

Évaluation de la dégradabilité

Peroxyde d'hydrogène (H₂O₂)

Le produit est rapidement dégradable dans l'environnement

Acide acétique

Le produit est rapidement dégradable dans l'environnement

Acide éthaneperoxoïque

Le produit est rapidement dégradable dans l'environnement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage : n-octanol / eau

Peroxyde d'hydrogène (H₂O₂)

Non potentiellement bio-accumulable

Acide acétique

Non potentiellement bio-accumulable

Acide éthaneperoxoïque

Non potentiellement bio-accumulable

Facteur de bioconcentration

Ne se bio-accumule pas.

12.4 Mobilité dans le sol

Potentiel d'adsorption (K_{oc})

Mobile soluble dans l'eau

Sol / sédiments

Adsorption non significative

Répartition connue dans les compartiments environnementaux

Peroxyde d'hydrogène (H₂O₂)

Destination ultime du produit : Eau

Acide éthaneperoxoïque

Destination ultime du produit : Eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bio-accumulable et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante et très bio-accumulable (vPvB).

12.6 Autres effets nocifs (Évaluation de l'écotoxicité)

Danger aquatique à court terme (aigu)

Selon les données disponibles sur les composants

Toxique pour la vie aquatique.

Selon les critères de classification des mélanges. Rapports non publiés

Données publiées



Danger aquatique à long terme (chronique) Selon les données disponibles sur les composants
Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.
Selon les critères de classification des mélanges. Rapports non
publiés
Données publiées



SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit

- Contacter le fabricant.
- Contacter les services d'élimination des déchets.
- Conformément aux réglementations locales et nationales.

Conseils sur le nettoyage et l'élimination des emballages

- Contenants vides.
- Nettoyer le récipient avec de l'eau.
- Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
- Dans la mesure du possible, le recyclage est préféré à l'élimination ou à l'incinération.
- Conformément aux réglementations locales et nationales.



SECTION 14 : Informations de transport

État du transport : **IMPORTANT !** Les déclarations ci-dessous fournissent des données supplémentaires sur la classification des transports répertoriés.

La classification de transport indiquée ne tient pas compte des variations réglementaires dues aux changements de taille de colis, de mode d'expédition ou d'autres descripteurs réglementaires.

DOT		TDG	
14.1 Numéro UN	UN 3149	14.1 Numéro UN	UN 3149
14.2 Nom d'expédition		14.2 Nom d'expédition	
14.3 Classe de danger pour le transport	5.1	14.3 Classe de danger pour le transport	5.1
Classe de danger subsidiaire	8	Classe de danger subsidiaire	8
Étiquette(s)	5.1 (8)	Étiquette(s)	5.1 (8)
14.4 Groupe d'emballage	II	14.4 Groupe d'emballage	II
N° ERG	140	N° ERG	140
14.5 Dangers environnementaux (marine)	NO	14.5 Dangers environnementaux (marine)	YES

NOM		IMDG	
14.1 Numéro UN	UN 3149	14.1 Numéro UN	UN 3149
14.2 Nom d'expédition		14.2 Nom d'expédition	
14.3 Classe de danger pour le transport	5.1	14.3 Classe de danger pour le transport	5.1
Classe de danger subsidiaire	8	Classe de danger subsidiaire	8
Étiquette(s)	5.1 (8)	Étiquette(s)	5.1 (8)
14.4 Groupe d'emballage	II	14.4 Groupe d'emballage	II
N° ERG	140	14.5 Dangers environnementaux (marine)	YES
14.5 Dangers environnementaux (marine)	YES	14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur (EmS)	F-H, S-Q

For personal protection see section 8.



14.7 Transport en vrac selon les instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

IATA

14.1 Numéro UN UN 3149

14.2 Nom d'expédition

14.3 Classe de danger pour le transport 5.1

Classe de danger subsidiaire : 8

Étiquette(s) : 5.1 (8)

14.4 Groupe d'emballage II

Instruction d'emballage (avion-cargo) 554

Quantité nette maximale / paquet 5.00 L

Instruction d'emballage (avion de passagers) 550

Quantité nette maximale / paquet 1.00 L

14.5 Dangers environnementaux OUI

Pour la protection individuelle, voir la section 8

Remarque : Les prescriptions réglementaires ci-dessus sont celles en vigueur à la date de publication de cette fiche. Compte tenu de l'évolution possible de la réglementation sur le transport des matières dangereuses, il convient de vérifier sa validité auprès de votre bureau de vente.



SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 État des notifications

Informations d'inventaire	Statuts
United States TSCA Inventory	Toutes les substances répertoriées comme actives dans l'inventaire TSCA
Canadian Domestic Substances List (DSL)	Inscrit à l'inventaire
Australia Inventory of Chemical Substances (AICS)	Inscrit à l'inventaire
Japan. CSCL - Inventory of Existing and New Chemical Substances	Inscrit à l'inventaire
Korea. Korean Existing Chemicals Inventory (KECI)	Inscrit à l'inventaire
China. Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	Inscrit à l'inventaire
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	Inscrit à l'inventaire
Taiwan Chemical Substance Inventory (TCSI)	Inscrit à l'inventaire
New Zealand. Inventory of Chemical Substances	Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire NZIOC. Le statut HSNO du produit n'a pas été évalué.
EU. European Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of CHEMICAL (REACH)	Lorsqu'il est acheté auprès d'une entité juridique Ventum basée dans l'EEE ("Espace économique européen"), ce produit est conforme aux dispositions d'enregistrement du règlement REACH (CE) n° 1907/2006, car tous ses composants sont soit exclus, exemptés et /ou enregistré. En cas d'achat auprès d'une entité juridique en dehors de l'EEE, veuillez contacter votre représentant local pour plus d'informations.

15.2 Régulations Fédérales

US. EPA EPCRA SARA Titre III

Désignation de danger Sara Sections 311/312 (40 CFR 370)

Oxydant (liquide, solide ou gaz)	Oui
Corrosif pour les métaux	Oui
Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)	Oui
Corrosion ou irritation de la peau	Oui
Lésions oculaires graves ou irritation oculaire	Oui
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)	Oui

Les catégories non mentionnées ne sont pas pertinentes pour le produit.

Ventum One-Touch™ L6

Fiche de Sécurité



Section 313 Produits chimiques toxiques (40 CFR 372.65)

Les composants suivants sont soumis à des niveaux de déclaration établis par SARA Titre III, Section 313 :

Composants	N° CAS	Concentration	
Acide éthaneperoxoïque	79-21-0	5- 10%	

Composants	N° CAS	Quantité de planification de seuil	Remarques
Peroxyde d'hydrogène (H ₂ O ₂)	7722-84-1	1000 lb	Forme : >52-100%
Ethaneperoxoic acid	79-21-0	500 lb	

Section 302 Planification d'urgence Substance extrêmement dangereuse Quantité à déclarer (40 CFR 355)

Composants	N° CAS	Quantité à déclarer
Peroxyde d'hydrogène (H ₂ O ₂)	7722-84-1	1000 lb

Section 304 Notification de sortie d'urgence Quantité à déclarer (40 CFR 355)

Composants	N° CAS	Quantité à déclarer
Peroxyde d'hydrogène (H ₂ O ₂)	7722-84-1	1000 lb

US. EPA CERCLA Substances dangereuses et quantités à déclarer (40 CFR 302.4)

Composants	N° CAS	Quantité à déclarer
Acide acétique	64-19-7	5000 lb

Le QR calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement atteignable.

INFORMATIONS FIFRA

Numéro d'enregistrement EPA : 68660-11

15.3 Réglementations d'État

US. California Safe Drinking Water & Toxic Enforcement Act (Proposition 65)

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, la naissance ou tout autre défaut de reproduction.



SECTION 16 : Autres informations

NFPA (National Fire Protection Association) - Classification

Santé	3 sérieux
Inflammabilité	1 léger
Instabilité ou Réactivité	2 modérer
Avis spéciaux	OX Oxidizer

HMIS (Hazardous Materials Identification System (Couche de peinture) - Classification

Santé	3 sérieux
Inflammabilité	1 léger
Réactivité	2 modérer
EPP	Déterminé par l'utilisateur ; dépend des conditions locales

Légende ou légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

- ST	STEL – 15 minutes d'exposition TWA qui ne doivent être dépassées à aucun moment d'une journée de travail
- STEL	Limite d'exposition à court terme
- TWA	8-heure, moyenne pondérée dans le temps
- ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- OSHA	Occupational Safety and Health Administration
- NTP	National Toxicology Program
- IARC	International Agency for Research on Cancer
- NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
- ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
- RID	Accord européen relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
- IATA	International Air Transport Association
- ICAO-TI	Spécification technique pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
- IMDG	International Maritime Dangerous Goods
- TWA	Time Weighted Average
- ATE	Valeur estimée de la toxicité aiguë
- EC	Numéro de la Communauté Européenne
- CAS	Chemical Abstracts Service
- LD50	Substance qui cause 50 % (la moitié) de la mort dans le groupe d'animaux testés (dose mortelle médiane)
- LC50	Concentration de la substance causant 50 % (la moitié) de la mort dans le groupe d'animaux testés
- EC50	Concentration Efficace de la substance causant le maximum de 50 %
- PBT	Persistent, Bio-accumulative, and Toxic substance
- vPvB	Very Persistent and Very Bio-accumulative
- SEA	Réglementation classification, étiquetage, emballage
- DNEL	Derived No Effect Level
- PNEC	Predicted No Effect Concentration
- BHOT	Specific Target Organ Toxicity

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif pour aider l'utilisateur à manipuler, utiliser, traiter, stocker, transporter, éliminer et libérer le produit dans des conditions de sécurité satisfaisantes et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Il doit être utilisé conjointement avec les fiches techniques mais ne les remplace pas. Ainsi, les informations ne concernent que le produit spécifique désigné et peuvent ne pas s'appliquer si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout autre procédé de fabrication, sauf indication contraire. Elle ne dispense pas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec toutes les réglementations liées à son activité.